

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ‡ D'accepter la demande d'adhésion de la communauté de communes « HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE »,
- ‡ D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont 1 pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/01/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/01/2019